

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Commune de Lachapelle-sous-Chanéac

RD 278 et 247 : Restrictions de circulation du lundi 6 juillet au jeudi 16 juillet 2026

Lundi 22 juin 2026

Le Département de l'Ardèche va réaliser des travaux de reprise de la couche de roulement de la chaussée sur la pleine largeur, routes départementales 278 et 247 dans l'agglomération de Lachapelle-sous-Chanéac.

Ces travaux de chaussée se dérouleront du 6 au jeudi 16 juillet 2026, de 7h30 à 17h, **avec route fermée** et mise en place d'une déviation :

- Par Chanéac et Borée pour les usagers se rendant à La Rochette,
- Par Chanéac, Borée et la route du Pied du Mézenc (route départementale 410) pour les usagers se rendant à Saint-Clément.

La déviation sera également applicable dans le sens inverse.

En dehors de ces horaires, ainsi que durant le week-end et jour férié, la chaussée sera rendue à la circulation.

Pour votre sécurité, celle des riverains et des personnes qui travaillent sur le chantier, merci de faire preuve de vigilance et de respecter la réglementation de circulation mise en place.

Merci de votre compréhension.